

N° 1618

N° 770

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 juin 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 juin 2025

PROPOSITION DE LOI

visant à réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et Marseille,

RÉSULTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17^e législature) : 1^{re} lecture : 451, 1247 rect. et T.A. 98.

Sénat : 1^{re} lecture : 532, 648, 649 et T.A. 132 (2024-2025).

Commission mixte paritaire : 769 (2024-2025).

Résultat des travaux de la commission mixte paritaire

Réunie le mardi 24 juin 2025, la commission mixte paritaire a constaté ne pouvoir parvenir à élaborer un texte commun sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi visant à réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et Marseille.